



## Cdd.commissions.heures sup.la totale

Par **neirda**, le **23/07/2012** à **10:36**

Bonjour,

je me permet de vous contacter et vous demander vos conseils suite à mon départ d'une grande société. Je ne souhaite pas donner le nom de la société (éventuellement par message privé si ca peut aider)

j'ai été embauché sur Plan de Campagne (PACA) le 1er juillet 2011 dans un magasin de meuble.

Mon contrat est un CDD de 18 mois je crois mais il n'y avait pas de date de fin de contrat dans la mention durée du contrat. On ne m'a pas donné d'explication sur ca : " oui c'est normal, ne vous inquiétez pas".

j'ai alors signé les 2 exemplaires, mais le directeur commercial n'a pas souhaité me remettre le double: "ne vous inquiétez pas il vous sera remis". Même en insistant il n'a pas voulu me le laisser. Une lecture rapide m'a été accordé, un oeil sur les plafond de commission, et un directeur commercial qui semble plus essayer de me faire comprendre ce qu'il veut plutôt que ce qui est écrit.

La paye: de ce que j'ai compris au début: un fixe est donné a hauteur du smic. arrivé a 37000€ de chiffre d'affaire on touche 3% , 47000 3.5%, 50000 4%, 60000 4.5%. Que du vague, car arrivé a 47000€ de chiffre je n'ai gagné que le smic. arrivé une seule fois a 60000, j'ai gagné 2200€. Mon chiffre variait entre 30000 et 45000€ tous les mois. je ne gagnait que le smic tous les mois, pour travailler mardi, mercredi, jeudi, samedi, dimanche. Les jours fériés le magasin ne fermait pas, le 1er mai je n'ai pas eu le choix non plus.

10 mois se sont suivis, et toujours pas de double de contrat, malgré demandes a la DRH. pas de convention collective disponible. Le patron ma dit que si je voulais la voir, il me la montrerais, malgré mes relances elle ne m'a jamais été fournie. J'ai alors trouvé une place en CDI, et ait contacté la DRH pour lui annoncer. Elle me demande ma date de départ, et me demande si je veux démissionner. Je lui dis simplement que je crois que mon contrat a pas de date de départ. Mon directeur arrive FURIEUX en me disant que je lui ait pas dit que je contactait la DRH. elle me rappelle, et me demande un courrier précisant que je souhaitais

quitter la société a cette date, c'est a dire la fin de la semaine. je lui ai dit "accord" mais ne l'ai jamais fait, craignant que ca passe pour une démission.  
Le directeur me somme de rester une semaine avant de partir Obligatoirement, et que je serais payé sur le nombre de jour et pas sur la commission. il met alors toutes mes affaires sur les autres vendeurs.  
Aujourd'hui j'ai reçu mes document de depart mai les sommes sont douteuses.  
Merci

Par **neirda**, le **23/07/2012** à **10:43**

j'ai essayé de résumer mais cela me semble difficile. Surtout que a cela s'ajoute un patron qui insulte ses vendeurs, des responsables qui ne nous disent pas bonjour une fois sur 2 et dont on connait a peine le nom. Entre autre dans ce borbier, les salaire étaient versé entre le 10 et le 25 des fois.

J'ai envoyé un courrier l'rar demandant mon contrat et ma dernière fiche de paye, qui ne m'ont pas été envoyé, il y a une semaine. Aucunes réponses.

J'appuie sur l'employé exemplaire que j'ai été.

J'ai reçu un cheque, mes documents assedic et le solde de tout comptes, avec un décompte des salaires, mais difficile de comprendre quoi que ce soit, et pour recalculer, personne ne comprend les fiches de payes, car déjà je suis qualifié de télévendeur, difficile de comprendre le calcul des commissions et d'une compensation pour dimanche qui change rien au salaire entre autres .

Juste deux chose de plus: on m'a fait signer un papier vers février : j'atteste ne pas avoir fait d'heures supplémentaires etc... personne ne voulait le signer mais on nous a Tous Obligé, dit que si on était pas content on pouvait partir. Personne n'a réussi a prendre le document en photo ou en avoir un double.

>>> le cheque que m'a envoyé la société pour mon départ, avec ma paye et des indemnité je crois, et les jours de congés... Enfin j'ai du mal a recalculer quoi que ce soit étant donné que j'ai reçu un cheque et je ne comprend pas vraiment ce que ca compte... Je peux l'encaisser ou pas? Parceque la depuis mon départ je n'ai rien encaissé de eux, et le manque d'argent commence a se faire lourd.

Voila. Que puis-je faire, que dois-je faire?

Merci de l'attention que vous portez a ma demande.